



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Année 2016

Mercredi 23 mars 2016

13H00 à 17H00 (horaires de métropole)

ÉPREUVE N° 3 : composition, au choix du candidat, portant sur l'une des matières suivantes : finances publiques, éducation et formation, questions économiques et sociales ou droit et fonctionnement des associations, dont le programme est fixé à l'annexe II de l'arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports (durée : quatre heures ; coefficient 2).

Choix de l'épreuve effectué lors de l'inscription – cf. convocation.

Sujets :

1. Finances publiques :

« Permanence et innovations dans la gestion budgétaire et comptable publique »

2. Education et formation :

« En quoi la reconnaissance des acquis de l'expérience constitue-t-elle un enjeu ?
Quelle place vous semble-t-elle devoir occuper ? »

3. Questions économiques et sociales :

« Comment garantir la pérennité du système de retraite français ? »

4. Droit et fonctionnement des associations :

« L'association et l'intérêt général »

Le sujet traité doit être mentionné sur la 1^{ère} page de la copie